



# COMMUNE DE HOENHEIM

## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2019

(Art.107 de la loi NOTRe N°2015-991 du 17 août 2015)

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Hoenheim ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

### 1 – Eléments de contexte

Hoenheim est une commune de 11 328 habitants appartenant à l'Eurométropole de Strasbourg.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2019 de la commune de Hoenheim sera présenté au Conseil municipal le 10 décembre 2018.

Il peut être consulté sur simple demande au service des Finances de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### 2 – Priorités du budget

Les priorités avaient été annoncées dans le débat d'orientations budgétaires avec un objectif : élaborer le budget 2019 sans aucune hausse des taux de fiscalité ni appel à l'emprunt.

Les points essentiels sont par conséquent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - La stabilité de la masse salariale
  - La poursuite des recherches d'économies dans la gestion des services
- Des recettes de fonctionnement marquées par :
  - Le maintien des taux des 3 taxes communales (taxes foncières et taxe d'habitation) dans un contexte de baisse des concours de l'État

▪ La suite du programme d'investissement commencé les années précédentes (création d'une maison de la musique, rénovation du groupe scolaire Bouchesèche, création de vestiaires et d'un club-house au Centre omnisports « Le chêne », mise en accessibilité handicapés de différents bâtiments) et le lancement du projet de rénovation/extension du Centre socioculturel de Hoenheim.

### 3 – Ressources et charges de fonctionnement : évolution, structure

#### a) Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général :	1 801 148,00 €	22,27 % des dépenses réelles de fonctionnement	+6,82 % par rapport au budget de l'année 2018
Charges de personnel :	4 928 550,00 €	60,93 % des dépenses réelles de fonctionnement	+3,58 % par rapport au budget de l'année 2018
Atténuations de produits :	520 300,00 €	6,56 % des dépenses réelles de fonctionnement	+1,89 % par rapport au budget de l'année 2018
Autres charges de gestion courante :	754 666,00 €	9,33 % des dépenses réelles de fonctionnement	-11,33 % par rapport au budget de l'année 2018
Charges financières :	65 000,00 €	0,80 % des dépenses réelles de fonctionnement	-13,33 % par rapport au budget de l'année 2018
Charges exceptionnelles :	8 900,00 €	0,11 % des dépenses réelles de fonctionnement	-1,87 % par rapport au budget de l'année 2018

#### b) Les recettes de fonctionnement

Atténuation de charges :	70 000,00 €	0,81 % des recettes réelles de fonctionnement	-30,00 % par rapport au budget de l'année 2018
Produits des services :	1 185 980,00 €	13,65 % des recettes réelles de fonctionnement	-4,95 % par rapport au budget de l'année 2018
Impôts et taxes :	5 664 050,00 €	65,21 % des recettes réelles de fonctionnement	+2,22 % par rapport au budget de l'année 2018
Dotations et participations :	1 575 665,00 €	18,14 % des recettes réelles de fonctionnement	-3,18 % par rapport au budget de l'année 2018

Autres produits de gestion courante : 190 630,00 €  
2,19 % des recettes réelles de fonctionnement  
-21,33 % par rapport au budget de l'année 2018

Produits exceptionnels : 100,00 €  
0,001 % des recettes réelles de fonctionnement  
Pas d'évolution par rapport au budget de l'année 2018

#### 4 – Montant du budget consolidé

Le budget primitif 2019 s'équilibre à 8 690 525,00 € en section de fonctionnement et 2 094 283,59 € en section d'investissement. Il n'y a pas de budget annexe.

#### 5 – Crédits d'investissement

Au budget primitif 2019, les dépenses de la section d'investissement sont de 2 094 283,59 €, dont 1 813 193,59 € de dépenses d'équipement. Outre le remboursement du capital des emprunts, ces crédits correspondent à diverses prévisions de travaux ou d'équipements (mise en accessibilités handicapés de divers bâtiments, rénovation des couloirs de l'école élémentaire et du plateau d'évolution du groupe scolaire « Bouchesèche », éclairage public, etc), ainsi qu'à la poursuite des autorisations de programme suivantes :

- rénovation de l'école maternelle du centre et création d'une maison de la musique,
- création de vestiaires et d'un club-house au Centre omnisports « Le chêne »,
- rénovation et extension du Centre socioculturel de Hoenheim.

L'Etat devrait participer par le versement du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour environ 475 000,00 €.

#### 6 – Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et de l'épargne nette

Dans les prévisions du budget primitif 2019, l'épargne brute est de 662 861,00 €. L'épargne nette prévisionnelle est de 385 871,00 €.

#### 7 – Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la dette de la commune de Hoenheim s'élève à 1 937 650,27 €.

#### 8 – Capacité de désendettement

Dans les prévisions du budget primitif 2019, la capacité de désendettement (rapport entre épargne brute et encours de la dette) est de 2,92 ans.

#### 9 – Niveau des taux d'imposition

Les taux des impôts locaux sont maintenus en 2019 par rapport à 2018 :

- Taxe d'habitation : 17,32%
- Taxe sur le foncier bâti : 17,14 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 71,12 %.

## 10 – Principaux ratios

Les principaux ratios inscrits au budget primitif 2019 sont :

- Dépenses réelles de fonctionnement / population = 714,03
- Produit des impositions directes / population = 434,32
- Recettes réelles de fonctionnement / population = 766,81
- Dépenses d'équipement brut / population = 160,06
- Encours de la dette / population = 171,05
- Dotation globale de fonctionnement / population = 70,62
- Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement = 60,93 %
- Marge d'autofinancement courant = Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la dette / Recettes réelles de fonctionnement = 96,31 %
- Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement = 20,87 %
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 22,31 %

## 11 – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le personnel communal se composait de 134 agents (84 à temps complet et 50 à temps non complet), représentant 105,27 «équivalent temps plein», dont 3 emplois fonctionnels (DGS, DGSA, DST) et une collaboratrice de cabinet du maire.

81% du personnel sont des agents titulaires.

Le personnel communal est ventilé comme suit :

- Filière administrative : 24 postes
- Filière technique : 33 postes
- Filière sociale : 36 postes (27 agents rattachés au service petite enfance et 9 au service des affaires scolaires)
- Filière médico-sociale : 4 postes (service petite enfance)
- Filière culturelle : 17 postes (école de musique)
- Filière animation : 20 postes (17 agents rattachés au service des affaires scolaires et 3 au service jeunesse)

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2019 représentent 4 928 550,00 €.

Fait à Hoenheim, le 30 novembre 2018



Vincent DEBES

Maire de Hoenheim  
Vice-président de l'Eurométropole